



LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE BUDGET 2019

Le conseil municipal a voté lors de sa séance du 27 mars son budget.

Les principaux points à retenir sont :

Sur la fiscalité :

La stabilité absolue, comme c'est le cas depuis 2015, des taux de la fiscalité locale à 18,18 % pour la taxe d'habitation et à 21,21 % pour la taxe foncière.

Sur le fonctionnement :

Les charges de personnels (dites chapitre 012) sont quasiment stables.

Les dépenses passent ainsi de 6 448 177 € à 6 534 569 €, soit une hausse de 1,34 %, preuve d'une gestion rigoureuse qui ne s'est jamais caractérisée par des recrutements superficiels. Les recrutements qui ont été réalisés le furent dans les écoles en raison de l'accroissement des effectifs dans les classes et de la fréquentation dans les cantines.

Il s'agit de 9 agents techniques dans des écoles maternelles et les écoles élémentaires.

A noter que l'indice «glissement-vieillesse-technicité» voulu par le Gouvernement constitue une charge nouvelle de 86 000 € sur le budget municipal.

La ville reste, comme toutes les autres dans la plus grande inconnue quant à la compensation de la taxe d'habitation.

Sur l'investissement :

Le budget se caractérise par sa dynamique forte puisque la ville a budgété 9 421 381 € contre 7 088 740 € en 2018, soit une hausse de 24,7 %.

Celui-ci comprend notamment 550 000 € de remise à niveau de la voirie (reprise totale de la rue Belle et Bonne dans le prolongement de la rue Jean Oursel (2018) ; reprise de la rue Ampère ; 3ème phase de la rue d'Halatte ; dernière phase de la rue de la Vieille Montagne (après 2015, 2016 et 2017) ; 2ème phase de la résidence des Jonquilles ; réalisation du parking dit du «Corps de garde»).

A noter comme éléments forts :

* la réalisation de la place du château Richard. Il s'agira de faciliter la liaison douce entre la salle de spectacle la Manekine et la bibliothèque Reine Philiberte, entre la Poste et les écoles au travers d'un parc urbain. Ces travaux impliquent aussi la mise à niveau totale de toute l'infrastructure viaire pour en permettre l'accessibilité parfaite pour les personnes à mobilité réduite. Les cheminements sont aujourd'hui empêchés par les différents niveaux, par des bordures, par des allées qui ne sont plus aux normes actuelles. Les travaux débuteront le 15 juillet prochain pour un coût total de 700 000 €.

* la réalisation d'un giratoire à la place du carrefour Jeanlin, 1 980 000 €, nœud de circulation très important (2 000 véhicules relevés en heure de pointe le matin et le soir) vers le quartier de Sarron, vers la zone industrielle Pont-Brenouille, vers la gare (2 500 voyageurs/jour), vers le CD200. Il s'agit de fluidifier la circulation et de limiter le caractère accidentogène du site. La rue Pasteur sera ainsi réaxée, permettant l'extension du Champs de Mars jusqu'à la résidence pour personnes âgées. Les travaux débuteront la première semaine de juillet. Le conseil départemental a accepté d'accompagner la ville dans ses travaux notamment en rénovant entièrement l'avenue d'Auvelais (depuis le giratoire Jeanlin jusqu'au giratoire du val d'Halatte) par un enrobé acoustique, ce qui revient à diviser par 3 les nuisances sonores pour les riverains immédiats.

* La réalisation de la 2ème phase de la place Gérard Palteau 195 000 €...En 2020 auront lieu la couverture par un nouvel enrobé, l'installation des bornes électriques et la poursuite du cheminement piétonnier le long des berges dans la continuité du Quai Auguste Deschamps (réalisé en 2015).

Enfin, la ville a budgété 100 000 € en faveur l'installation de nouvelles aires de jeux et les agrès de sport (aux Terriers, à Saultemont et au Champ de Mars) et 2 500 € pour apporter une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (250 €/vélo) sans condition.